COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 3 avril 2019

PROJET ACQUISITION / DEMOLITION CITE CLEYZEAU VALIDE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Marc PERROT, Maire, a adopté à l'unanimité moins 1 abstention, le compte-rendu de la séance précédente. Puis il a étudié les dossiers suivants :

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le Conseil Municipal, hors la présence du Maire, a approuvé à l'unanimité le Compte Administratif de l'Exercice 2018 qui présente les résultats cumulés suivants :

Budget Général

Section Investissement	Total des Dépenses	369 554.07 €
Section Investissement	Total des Recettes	349 020.35 €
Section Fonctionnement	Total des Dépenses	939 495.56 €
Section Fonctionnement	Total des Recettes	1 422 955.52 €

Soit un excédent cumulé en Section de Fonctionnement de 483 459.96 € et un Déficit d'Investissement de 20 533.72 €

Budget Eau et Assainissement

Section Investissement	Total des Dépenses	74 837.59 €
Section Investissement	Total des Recettes	142 114.47 €
Section Exploitation	Total des Dépenses	110 684.44 €
Section Exploitation	Total des Recettes	111 088.68 €

Soit un excédent cumulé en Section d'exploitation de 404.24 € et 67 276.88 € pour la Section d'Investissement

COMPTE DE GESTION 2018

Le Conseil Municipal a adopté le compte de gestion qui retrace les opérations budgétaires en dépenses et recettes de la gestion comptable de la Commune en 2018 par le trésorier de la collectivité. Il est en conformité avec le Compte Administratif dressé par le Maire.

AFFECTATION DES RESULTATS

Compte-tenu des résultats ci-dessus et du montant des restes à réaliser, le Conseil Municipal décide pour l'élaboration du Budget Primitif Général 2019 d'affecter une partie des excédents de fonctionnement en section d'Investissement, pour couvrir le déficit d'Investissement et le besoin de financement.

Pour le budget Eau & Assainissement, les excédents seront repris dans leurs sections respectives

TAUX D'IMPOSITION

- vote à l'unanimité le maintien des taux d'imposition tels que fixés l'an dernier à savoir :

Taxe d'habitation : 14.60 %

Taxe Foncier bâti : 19.26 %

Taxe Foncier Non Bâti : 35.56 %

PROJET CITE CLEYZEAU

Le projet porté par l'EPF consiste à acquérir les bâtiments au prix validé par le service des Domaines et de les démolir. La plateforme libérée devra permettre la construction de logements type locatif individuel (6 pavillons maximum)

Le montage financier de cette opération nécessite une participation financière de la Commune de $160\ 000\ \in$ cette année puis une annuité de remboursement de $50\ 000\ \in$ pendant $12\ ans.$

Le conseil municipal vote ce projet par 9 voix pour, 3 contre et 1 abstention

BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2019

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le budget primitif qui s'équilibre ainsi

- Budget Général

	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT
DEPENSES ET		
RECETTES	1 420 000.00 €	991 000.00 €

Les principales dépenses prévues cette année sont : Fin des Travaux de démolition et aménagement d'un parking Rue Centrale (subventionnés à près de 80 % par l'Etat), Mise aux normes d'accessibilité de la Salle de Gym et de la Poste, Réfection des enrobés notamment de la Place de la Mairie et de la Rue Genod, Installation d'un système d'alerte anti-attentat aux Ecoles, Participation de l'acquisition de la Cité Cleyzeau par l'EPF, Remplacement des projecteurs au stade de football, remplacement de la chaudière de l'Eglise

- Budget Eau et Assainissement

	SECTION EXPLOITATION	SECTION INVESTISSEMENT
DEPENSES ET		
RECETTES	128 064.00 €	144 500.00 €

Les principales dépenses de fonctionnement correspondent aux frais de fonctionnement des STEP et postes de refoulement

En investissement : Remboursement de la dette, remplacement des branchements plomb Rue Genod, Travaux sur réseau assainissement à Malix.

FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le conseil municipal décide de solliciter le versement d'un acompte de 106 000 € sur 111 276 € octroyés pour 3 ans pour le financement des projets de VRD du parking Rue Centrale, de la chaudière de l'Eglise et les travaux de voirie.

REVALORISATION DES BAUX DES ANTENNES RELAIS

Le conseil municipal décide de contractualiser la renégociation des baux en cours avec la société VALOCIME. Le gain sera de 3 000 € pour 2018 puis 600 € les années suivantes.

SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES

Le conseil municipal décide d'octroyer une subvention supplémentaire de 350 € à l'association U66 (fête de la musique) et 800 € au Foyer du Collège de l'Albarine.

TRAVAUX DE VOIRIE - MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE

Un dossier d'appel d'offres doit être constitué conformément au code de la Commande publique. Il est décidé de confier la mission de maitrise d'œuvre à DYNAMIC CONCEPT pour un montant de 2 880 € TTC.

PATRIMOINE FONCIER

- <u>Vente du bâtiment du Tir</u>: Le bâtiment et une partie du terrain sera vendu pour un montant de 10 000 €. La Commune prendra en charge les frais de bornage pour 1620.24 €. Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur
- <u>Parcelle Jargoy</u>: Pour les besoin de regroupement foncier et forestier, une parcelle de 9 808 m² sera achetée pour un montant de 700 €. Les frais d'acte administratifs seront à la charge de la Commune pour 420 €
- <u>Local Eaux-Noires</u>: Un petit local est actuellement occupé par un artisan plombier. Un bail de location sera établi. Le loyer est fixé à l'unanimité à 100 € par mois depuis le 1^{er} avril 2019
- <u>Rue Neuve</u>: Le conseil municipal décide d'acquérir une partie d'un emplacement privatif de stationnement pour un prix de 1 000 € auxquels s'ajoutent les frais de bornage et de notaire. De plus, un emplacement similaire sera restitué sur emprise communale

SUIVI GESTION COMPETENCE ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal ne donne pas suite (7 voix contre) à une proposition de mission d'assistance pour la gestion de la compétence assainissement en régie.

LOTISSEMENT DE CHAMP-JUPON

Le conseil municipal charge la commission travaux d'étudier une solution qui permettrait d'améliorer le stationnement dans les allées pour permettre le passage du camion de ramassage des ordures ménagères

Aucune autre question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt heures trente.